

Primes et subsides 2017

Primes et subsides 2017

- Primes 2017
 - Évolution et niveau des primes
 - Constats en lien avec la hausse des coûts
 - Attentes envers les autres acteurs
- Construction des subsides 2017
 - Rappel des obligations légales et soutien fédéral
 - Budget 2017 et priorités politiques du Conseil d'Etat
 - Mesures décidées
- Conclusions et conseils à la population

Primes 2017

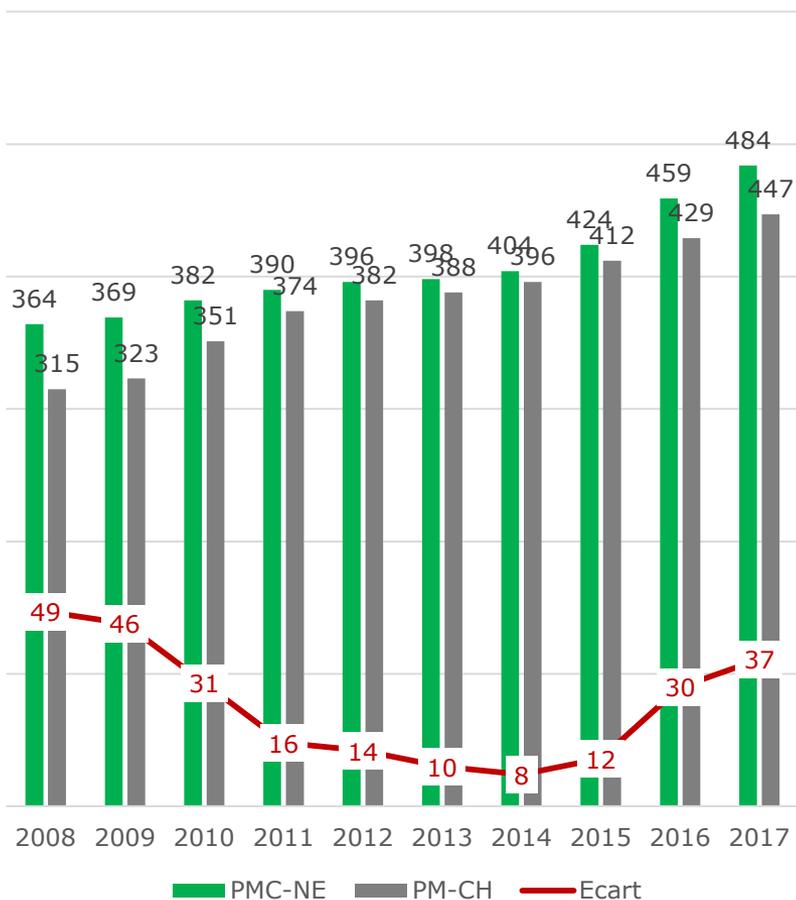
Primes 2017

- Hausse de la prime moyenne cantonale:
 - 5,6% pour les adultes à 484.- fr (CH: 4,5% à 447.- fr)
 - 5,9% pour les jeunes à 461.- fr (CH: 5,4% à 414.- fr)
 - 6,5% pour les enfants à 110.- fr (CH: 6,6% à 105.- fr)
- Forte disparité entre les caisses:
 - Entre -3,9 % et 10,0 % pour les adultes
 - Entre 0% et 11,9 % pour les jeunes adultes
 - Entre 0% et 16,9 % pour les enfants

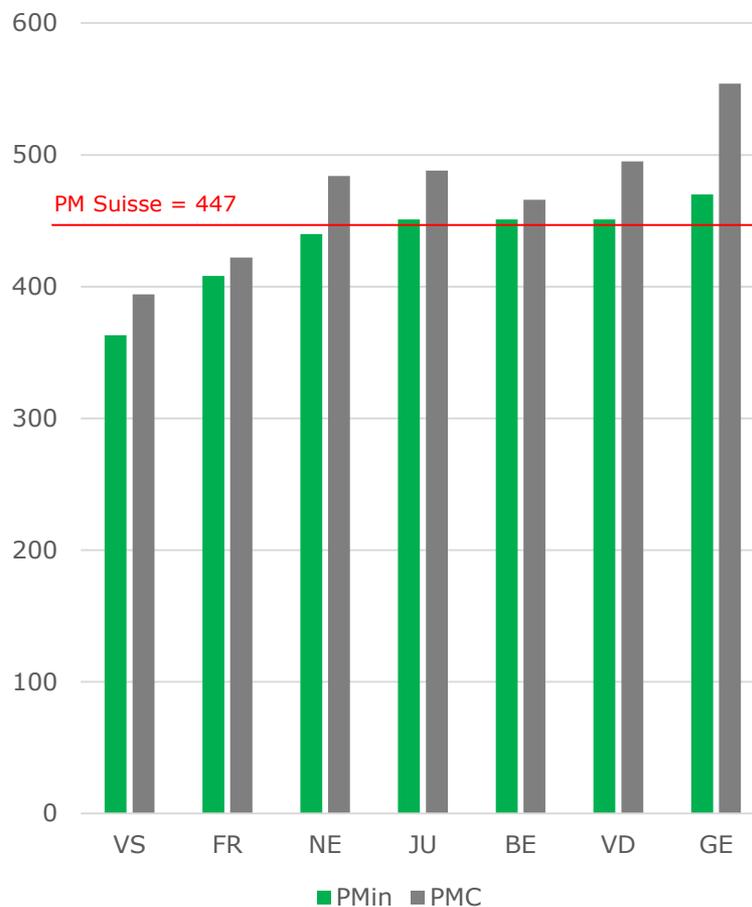
Évolution et niveau des primes

Primes adultes mensuelles standard avec couverture accident

Evolution des primes neuchâteloises

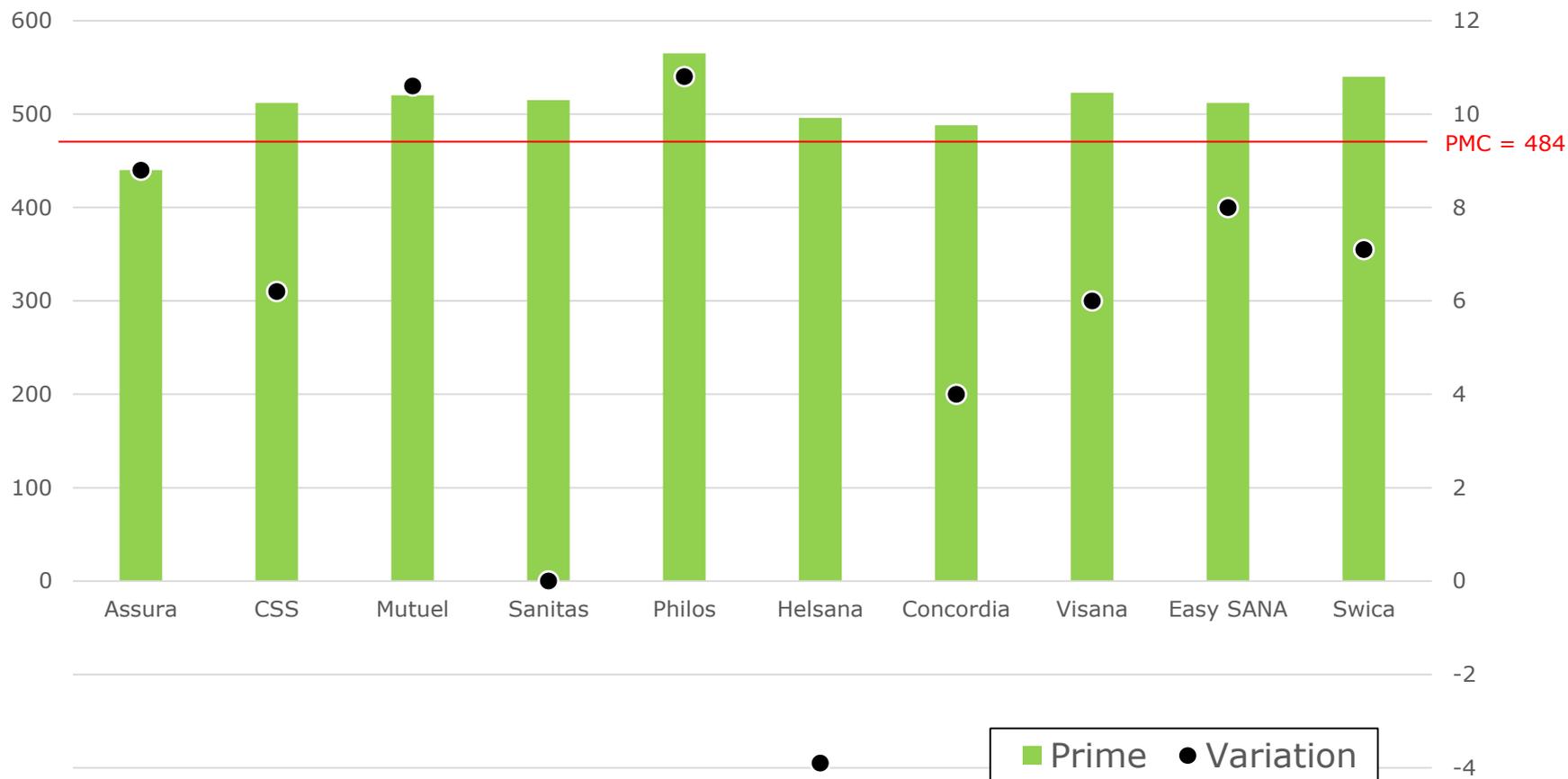


PMC et PMin cantons romands



Situation des principales caisses

Primes adultes mensuelles standard avec couverture accident



Liens avec la hausse des coûts

- Cette année, la hausse des primes correspond dans les grandes lignes à la hausse des coûts. Ces derniers augmentent rapidement.
- Dans les domaines fortement régulés par l'Etat, les coûts sont bien maîtrisés (hôpitaux, EMS).
- Dans d'autres secteurs (médecins ambulatoires, physio, médicaments, etc.), des hausses marquées sont constatées, sans que cela ne soit justifié par un besoin sanitaire de la population.

Synthèse quant aux primes 2017

- Les primes neuchâteloises se situent dans la moyenne romande, à un niveau très proche des cantons voisins.
- Pour mieux maîtriser la hausse des primes, il faut mieux maîtriser la hausse des coûts.
- Les données à disposition démontrent que des économies dans les coûts de la santé sont possibles sans réduire la qualité ou l'accès aux soins.

Attentes envers les acteurs

- Il est urgent que la Confédération renforce les instruments de pilotage du système de santé, notamment dans les secteurs non régulés.
- Dans le système complexe qui prévaut, une meilleure maîtrise n'est possible que si tous les acteurs agissent en privilégiant l'intérêt public.
- De son côté, l'Etat va continuer à faire usage de tous les moyens dont il dispose pour limiter la hausse des coûts.
- Enfin, les patients ont également une responsabilité dans la surconsommation médicale.

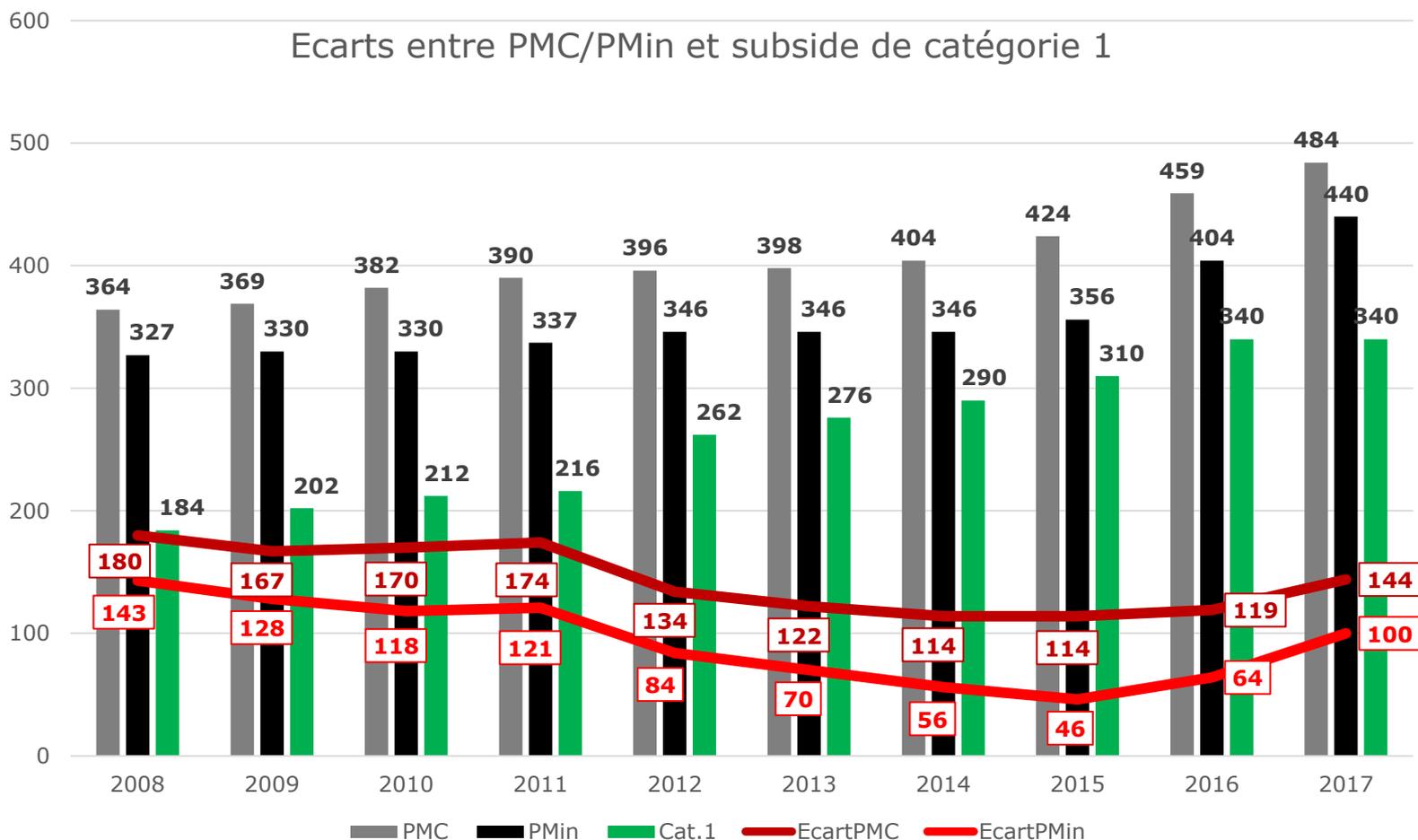
Impacts de la hausse des primes

Impacts principaux

Dans le contexte très difficile que traverse le canton, la hausse des primes se traduit par:

- Une péjoration du revenu disponible pour une large majorité de la population neuchâteloise
- Une hausse des dépenses de l'Etat et des communes via la facture sociale harmonisée et les charges supportées au titre contentieux
- Une menace d'aggravation des effets de seuil et de rétention dans l'aide sociale

Répercussion de la hausse des primes sur les effets de seuil

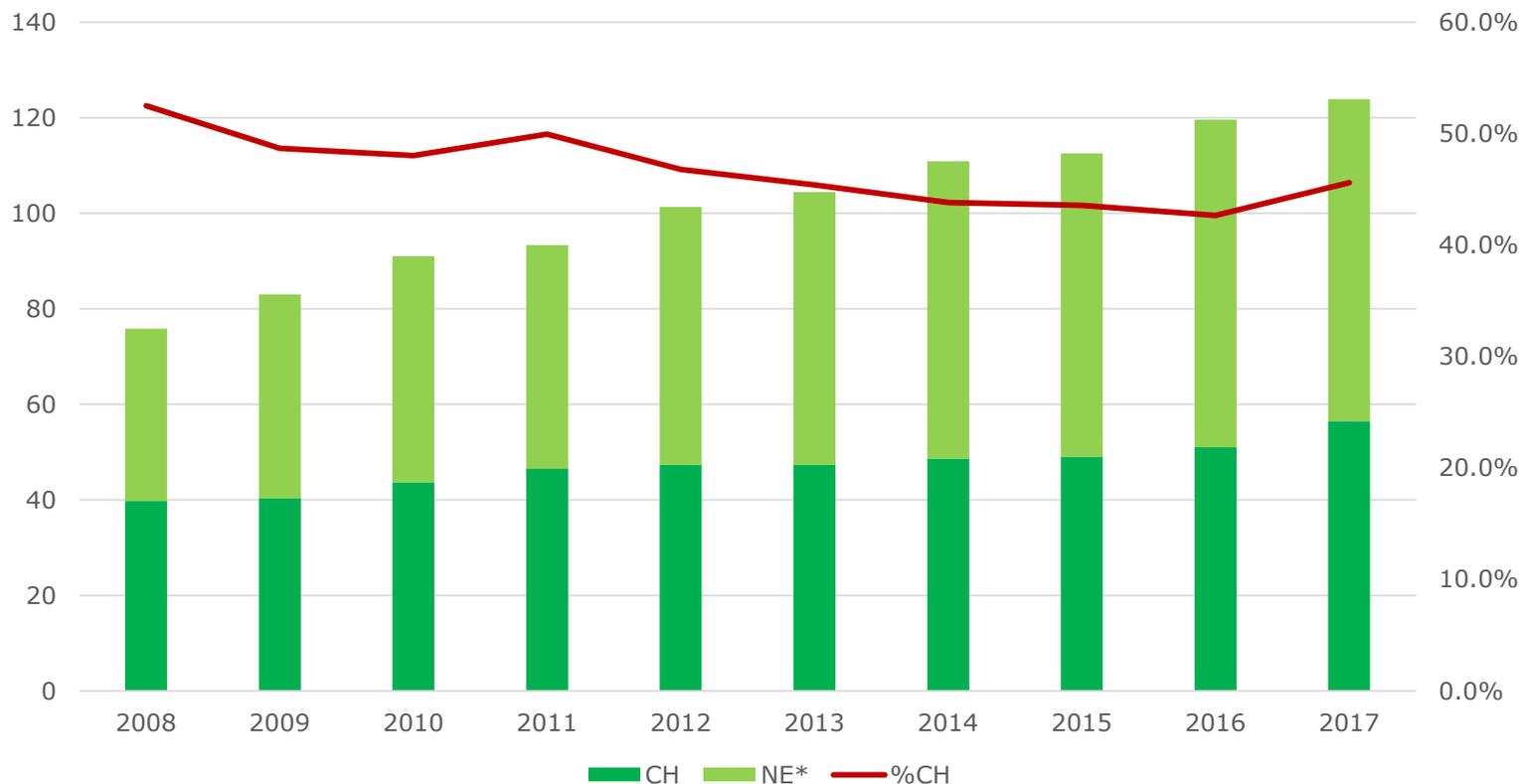


Subsides 2017

Subsides 2017

- La priorité du Conseil d'Etat en matière de réduction des primes est d'apporter un soutien aux actifs à faible revenu et de lutter contre les effets de seuil.
- Malgré la situation financière critique des collectivités, le Conseil d'Etat a donc renoncé à réduire le niveau des subsides 2016.
- Afin de concilier cet objectif avec le respect de l'enveloppe financière inscrite au budget, des mesures d'économie ciblées ont été prises.

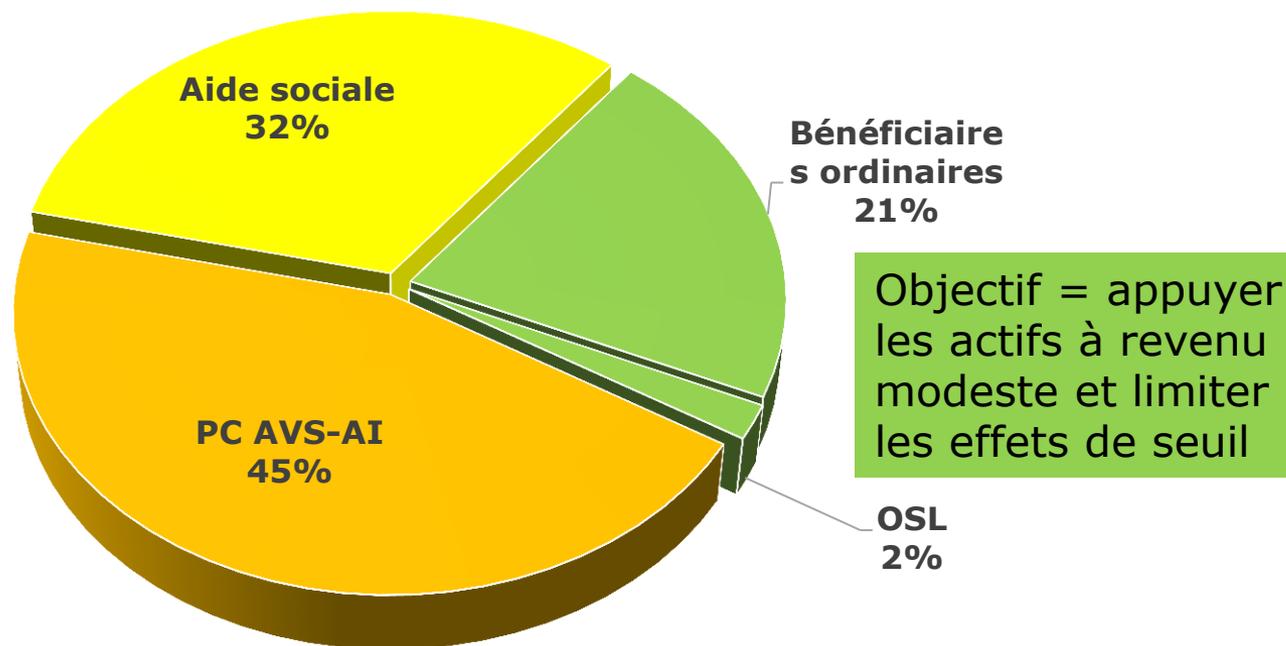
Financement des subsides



L'enveloppe financière des subsides s'élèvera à 123.9 millions de francs en 2017, en hausse de 3.6%. La Confédération y contribue à hauteur de 56.5 millions de francs.

Répartition de l'enveloppe

Objectif = assurer une couverture complète en minimisant les coûts



Objectif = assumer les obligations légales, en tentant de minimiser la hausse

Mesures prises

- Poursuite de l'optimisation des primes des bénéficiaires de l'aide sociale, sans impact pour les bénéficiaires.
- Abaissement du niveau maximal de revenu donnant droit aux subsides «OSL». Cette mesure a pour effet de limiter le périmètre des bénéficiaires de ces subsides, en excluant ceux qui ont le revenu le plus élevé
- Augmentation du taux de prise en compte de la fortune du ménage dans l'évaluation de sa capacité financière. Cette mesure fait que les ménages ayant une fortune supérieure aux déductions pourront voir leurs subsides diminuer.

Détail de la mesure OSL

Les ménages ayant actuellement droit aux subsides «OSL» perdent ce droit si leur revenu déterminant (RDU) se situe au-delà des plafonds suivants:

Plafonds	2016 1 adulte	2017 1 adulte	2016 2 adultes	2017 2 adultes
1 enfant	59'840	54'540	78'940	73'640
2 enfants	68'840	63'540	87'940	82'640
3 enfants	77'440	72'140	96'540	91'240
4 enfants	84'440	79'140	103'540	98'240

Détail de la mesure sur la fortune

Lorsqu'un ménage dispose d'une fortune excédant un certain montant, une partie de l'excédent est considéré comme mobilisable pour le paiement des primes.

Les montants de déduction forfaitaire sont harmonisés avec les déductions admises dans l'aide sociale. Le taux de prise en compte de la part excédentaire est en outre augmenté.

Déduction de fortune 2016	Déduction de fortune 2017
6000.- fr pour un adulte seul 9000.- fr pour un couple 5000.- fr par enfant à charge	4000.- fr par adulte 2000.- fr par enfant 10'000.- fr au max. par ménage
Taux 2016	Taux 2017
10%	30%

Exemples concrets

Ménage	Revenu/an (RDU)	Fortune	Subside 2016	Subside 2017
Pers.seule	29'000.-	5'000.-	150.-	150.-
		15'000.-	150.-	79.-
		25'000.-	150.-	79.-
		35'000.-	79.-	37.-
		45'000.-	79.-	0.-
Couple 1enf	50'000.-	10'000.-	545.-	545.-
		20'000.-	545.-	545.-
		30'000.-	545.-	365.-
		40'000.-	545.-	223.-
		50'000.-	365.-	223.-
		100'000.-	223.-	0.-

Niveau des subsides 2017

Classification	Enfants (< 18 ans)	Jeunes adultes (19 à 25 ans)		Adultes (dès 26 ans)	
		Form.	Actifs	Form.	Actifs
Pr. moy. (PMC)	91.- ⇒ 104.- ⇒ 110.-	405.- ⇒ 436.- ⇒ 461.-		424.- ⇒ 459.- ⇒ 484.-	
Prime min.	68.- ⇒ 91.- ⇒ 99.-	356.- ⇒ 404.- ⇒ 440.-		356.- ⇒ 404.- ⇒ 440.-	
Catégorie 1	60.- ⇒ 65.- ⇒ 65.-	250.- ⇒ 265.- ⇒ 265.-	270.- ⇒ 300.- ⇒ 300.-	250.- ⇒ 265.- ⇒ 265.-	310.- ⇒ 340.- ⇒ 340.-
Catégorie 2			200.- ⇒ 215.- ⇒ 215.-		230.- ⇒ 240.- ⇒ 240.-
Catégorie 3			130.- ⇒ 130.- ⇒ 130.-		150.- ⇒ 150.- ⇒ 150.-
Catégorie 4			60.- ⇒ 65.- ⇒ 65.-		70.- ⇒ 79.- ⇒ 79.-
Catégorie 5			30.- ⇒ 32.- ⇒ 32.-		35.- ⇒ 37.- ⇒ 37.-
Catégorie OSL			—		—
Max. PC	91.- ⇒ 104.- ⇒ 110.-	405.- ⇒ 436.- ⇒ 461.-		424.- ⇒ 459.- ⇒ 484.-	
Max. aide soc.	100.- ⇒ 100.- ⇒ 100.-	410.- ⇒ 400.- ⇒ 440.-		450.- ⇒ 430.- ⇒ 440.-	

Subsides pour franchise ordinaire (0 fr./ 300 fr./ 300 fr.) / avec assurance accidents / sans modèle particulier / arrondi au franc

Conseils à la population

Réduire sa facture sans augmenter de franchise

Changer pour une caisse moins chère

- Prestations couvertes identiques
- Possible pour tout le monde, sauf si contentieux
- Pas d'obligation d'affilier toute la famille auprès du même assureur
- Pas d'impact sur les assurances complémentaires

Opter pour un modèle d'assurance économique

- Ex 1: Modèle médecin de famille = obligation de consulter un généraliste avant de recourir à un spécialiste (hors gynéco, ophtalmo et urgences)
- Ex2: Modèle sanatel/ Telmed/Callmed = obligation de téléphoner à un conseiller avant de consulter un médecin (hors gynéco, ophtalmo et urgences)

Réduire sa facture sans augmenter de franchise

Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants

- Les primes les moins chères avec modèle médecin de famille s'élèvent à **988.- francs par mois** (912.- fr./mois en 2016 et 777.- fr./mois en 2015)
- Les primes les moins chères sans modèle particulier d'assurance s'élèvent à **1'074.- francs par mois** (986.- fr./mois en 2016 et 847.- fr./mois en 2015)
- Les primes moyennes cantonales (PMC) sans modèle particulier d'assurance s'élèvent à **1'188.- francs par mois** (1'126.- fr./mois en 2016 et 1'030.- fr./mois en 2015)
- Les primes de l'assureur le plus coûteux sans modèle particulier d'assurance s'élèvent à **1'576.- francs par mois** (1'448.- fr./mois en 2016 et 1'423.- fr./mois en 2015)

Redistribution taxe environnementale 2017: **5.65 francs/mois** soit 67.80 francs /année

Modèles de lettre et informations
www.ne.ch/assurancemaladie.ch

Délai le mercredi 30 novembre 2016 : date de réception

Conclusion

En conclusion

- Malgré la situation critique des finances publiques, un soutien prioritaire est apporté à celles et ceux qui travaillent et disposent de faibles revenus
- Si la hausse des primes induit une hausse des effets de seuil, les mesures d'économie qui sont prises ne péjorent pas la situation
- Tout le monde ou presque peut prendre des dispositions pour réduire sa facture, sans baisse de prestations, mais il faut agir de suite pour respecter le délai!
- Enfin, le combat politique doit se poursuivre au plan fédéral pour une meilleure régulation du système, afin d'éviter des coûts inutiles qui pèsent sur la population